

ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE
COMMISSION DE L'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE

A.D. n° 2008-728

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU la loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ;

VU les décrets n° 2001-1084, n° 2001-1085, n° 2001-1086, n° 2001-1087 du 20 novembre 2001 portant application de la loi susvisée ;

VU l'arrêté départemental n° 2002-275 du 22 février 2002 portant constitution de la Commission de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : L'article 1er de l'arrêté susvisé est modifié de la façon suivante :

La Commission mentionnée à l'article L 232-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles est constituée ainsi qu'il suit :

Président :

- Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général, représenté par : Monsieur Jacques MOIGNARD, Vice-Président du Conseil Général.

Représentant le Département :

- Monsieur José GONZALEZ, Vice-Président du Conseil Général,
Suppléant : Monsieur Léopold VIGUIE, Vice-Président du Conseil Général.
- Monsieur Guy-Michel EMPOCIELLO, Vice-Président du Conseil Général,
Suppléant : Monsieur Jacques ROSET, Vice-Président du Conseil Général.
- Madame Claudine CAMBON, Directrice Générale Adjointe chargée de la Solidarité Départementale,
Suppléante : Madame Anne DAGUIN, Chef du Service de l'Aide Sociale.

Représentant les Organismes de Sécurité Sociale :

- Madame Sylvie BEAUFILS, Responsable de l'Action Sociale de la Mutualité Sociale Agricole de Tarn-et-Garonne,
Suppléante : Madame Marie-Claire MINET, Responsable Adjointe de l'Action Sociale de la Mutualité Sociale Agricole de Tarn-et-Garonne.
- Monsieur Francis DEBLOCK, Directeur de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Midi-Pyrénées,
Suppléante : Madame Martine MADELEY, Responsable du Service Social de la CRAM.

Représentant l'Association des Maires :

- Monsieur Charles MALMON, Maire de Montastruc 82130,
Suppléant : Monsieur André TOUSSAINT, Maire de Reyniès 82370.

Article 2 : L'article 3 de l'arrêté susvisé est modifié de la façon suivante :

Représentant le Comité Départemental des Retraités et des Personnes Agées :

- Madame Jeanine DUJAY-BLARET, Présidente du Comité Départemental des Retraités et des Personnes Agées – 39 allées du 4 septembre – 82400 Valence d' Agen,
Suppléante : Madame Denise MARTINS – 2170 chemin de Bégué – 82000 Montauban.
- Monsieur Maurice ANGLAS – 42 rue Jean Doumerc – 82000 Montauban,
Suppléante : Madame Paulette DEPEYRE – 371 bd Hubert Gouze – 82000 Montauban.

Représentant des usagers :

- Monsieur Paul ARDOUIN, Président de l'Association Autonome des Anciens Exploitants Agricoles Retraités – 82700 Escatalens,
Suppléant : Monsieur José MOLINA – 53 chemin Clos – 82230 Léojac
- Monsieur Alain ERNST – U.D.A.F. – BP 67 – 993 chemin Croix-Lauzerte – 82200 Moissac cedex,
Suppléant : Monsieur Bernard PLAINECASSAGNE – U.D.A.F. – 3 place Alexandre 1er – 82000 Montauban.
- Madame Annie VIGNE – Fédération des Aînés Ruraux – 82370 Reyniès,
Suppléant : Monsieur Vincent TEULIERES – 180 avenue Marcel Unal – 82000 Montauban.

Le reste sans changement.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Madame la Directrice Générale Adjointe chargée de la Solidarité Départementale sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont notification sera faite auprès de chacun des membres de la Commission et qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,
le 14 avril 2008

Le Président,

*
* *